

PROVINCE DE LIEGE

ARRONDISSEMENT DE HUY

COMMUNE D'ANTHISNES



R A P P O R T

accompagnant le budget

de l'exercice 2 0 2 6

en application de l'article L-1122-23

du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

Vu l'article L-1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Le Collège communal présente au Conseil Communal le rapport accompagnant le projet de budget de l'exercice 2026 :

I. SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET 2026 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	7.108.571,27	1.045.261,65
Dépenses exercice proprement dit	7.101.803,64	2.073.168,10
Boni / Mali exercice proprement dit	6.767,57	- 1.027.906,45
Recettes exercices antérieurs	1.469.021,50	35.574,70
Dépenses exercices antérieurs	81.805,83	69.495,15
Boni/Mali exercices antérieurs	1.387.215,67	- 33.920,45
Prélèvements en recettes	0,00	1.508.254,67
Prélèvements en dépenses	365.000,00	412.761,65
Recettes globales	8.577.592,71	2.589.091,02
Dépenses globales	7.548.609,47	2.555.424,90
Boni / Mali global	1.028.983,24	33.666,12

2. Tableau de synthèse

2.1. Service ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	9.039.466,25		- 86.246,03	8.953.220,22
Prévisions des dépenses globales	7.510.356,44		- 26.157,72	7.484.198,72
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	1.529.109,81		- 60.088,31	1.469.021,50

2.2. Service extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	2.375.895,14		- 347.221,63	2.028.673,51
Prévisions des dépenses globales	2.342.229,02		- 349.130,21	1.993.098,81
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	33.666,12		1.908,58	35.574,70

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	638.898,40	Conseil communal du 17/11/25
Fabrique d'Eglise d'Anthisnes Ord.	10.411,80	Conseil communal du 26/08/25
Fabrique d'Eglise d'Anthisnes EO	27.595,52	Conseil communal du 26/08/25
Fabrique d'Eglise de Hody Ord	3.865,22	Conseil communal du 02/10/25
Fabrique d'Eglise de Hody EO.	6.824,28	Conseil communal du 02/10/25
Zone de police du Condroz Ord.	425.047,85	Conseil communal du 18/12/25
Zone de secours HEMECO Ord.	164.926,37	Conseil communal du 18/12/25

Service ordinaire :

La ventilation des recettes et des dépenses par nature économique et par fonction se présente comme suit pour l'exercice propre (la comparaison avec d'autres exercices se faisant avec les budgets initiaux) :

a) recettes :

- transferts : 92.03% (92.48% en 2025, 93,49% en 2024, 94,58 % en 2023, 92,96 % en 2022) ;
- dette : 2,67% (contre 1,91% en 2025, 1,68% en 2024, 0,87% en 2023, 1,40 % en 2022) ;
- prestations : 5,31% (5,61% en 2025, 4,83% en 2024, 4,56% en 2023, 5,64 % en 2022).

b) dépenses :

Les dépenses de l'exercice propre se répartissent comme suit selon leur nature économique :

- personnel : 43,65% (45,22% en 2025, 45,97% en 2024, 45,31 % en 2023, 44,46 % en 2022),
- fonctionnement : 22,47% (20,74% en 2025, 21,54% en 2024, 22,25% en 2023, 21,19 % en 2022)
- transferts : 27,76% (27,42% en 2025, 25,74% en 2024, 23,89% en 2023, 25,50 % en 2022).
- dette : 6,11% (6,61% en 2025, 6,75 % en 2024, 8,55% en 2023, 8,84 % en 2022).

Evolution des montants selon les natures de dépenses :

Exercice	2026	2025	2024	2023	2022	2021
Personnel	3.100.226,11	2.992.253,72	2.799.974,79	2.629.568,00	2.363.723,25	2.283.494,15
Fonctionnement	1.596.023,37	1.372.500,21	1.312.128,23	1291.397,62	1.126.631,09	1.057.034,56
Transferts	1.971.447,53	1.814.439,65	1.567.677,06	1.386.217,57	1.355.567,09	1.342.289,35
Dette	434.106,63	437.607,86	410.994,97	495.945,01	470.168,62	432.457,35

Le prélèvement en faveur des fonds de réserve du service extraordinaire mobilise 5,08% des ressources globales (8,40% en 2025).

Diverses annexes au budget donnent également une perspective (calculée au moyen de paramètres proposés par la Région Wallonne et par E-Compte) dans l'évolution des recettes et dépenses, et donc des résultats budgétaires, sur plusieurs exercices (« tableau de bord pluriannuel (TBP) – Modèle eComptes »).

Service Extraordinaire :

Le montant total du budget de dépenses de 2.555.424,90€ est en hausse par rapport à celui de l'exercice précédent (1.739.683,48€)

Les investissements les plus importants sont :

- l'acquisition de matériel d'équipement pour le service des travaux à hauteur d'un montant estimé de 555.000€
- la réfection des voiries sur fonds propres (coût estimé : 300.000 euros) ;

Les autres investissements sont détaillés en annexe au budget.

Conformément aux directives ministérielles, il est précisé que les crédits mentionnés au budget extraordinaire 2026 sont ceux qui seront très vraisemblablement engagés durant cet exercice. Il faut souligner que certains doivent encore faire l'objet de procédures administratives et financières.

Le budget est accompagné des documents indiquant les voies et moyens détaillés pour financer l'ensemble des dépenses extraordinaires, ainsi que l'évolution des charges en résultant (notamment le tableau d'évolution de la dette pour mesurer l'impact sur les finances du service ordinaire).

II. NOTES SUR LA POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE

A. Service ordinaire :

La volonté a été de présenter un budget le plus réaliste possible, en prenant en compte les circonstances financières actuelles et connues ou prévisibles, et rencontrant le prescrit des articles L1314-1 et -2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, à savoir l'équilibre à l'exercice propre, dans le cadre d'une gestion financière maîtrisée et pérenne, préservant une trésorerie saine et suffisante.

L'exercice propre se clôture par un boni de 6.767,57€ (contre 153.322,24€ en 2025, 175,48€ en 2024, 115.770,41 en 2023, 304,04 en 2022) et globalement, le boni est estimé à 1.028.983,24€ (contre 995.736,76€ en 2025, 590.864,07€ en 2024, 290.375,31€ en 2023, 839.870,63 en 2022).

D'une manière générale, les dépenses à l'exercice propre sont en légère hausse 7.101.803,64€ (contre 6.616.801,44€ en 2025, 6.090.775,05€ en 2024, 6.039.753,34€ en 2023, 5.316.090,05 en 2022). Elles ont été affinées et vérifiées en fonction des charges effectives et des renseignements disponibles, dans un esprit de prudence, de rigueur et d'économie permettant bien évidemment l'accomplissement tout à fait normal des tâches et missions des services communaux.

Les dotations aux « entités consolidées » sont connues et mentionnées en début de document :

CPAS : subvention communale 638.898,40€ (548.202,05 en 2025, 387.867,03€ en 2024, 339.855,07€ en 2023, 339.855,07€ en 2022).

Zone de police du Condroz : 425.047,85 € (350.345,80€ en 2025, 339.228,00 en 2024, 324.345,05 en 2023 et 282.581,42€ en 2022).

Zone de secours HEMECO : 164.926,37 € (173.979,54 en 2025, 162.479,54€ en 2024, 158.865,02 en 2023, 110.374,86 € en 2022).

La fiscalité communale a été arrêtée le 6 novembre 2025. Les crédits ont été évalués au moyen des derniers rôles exécutoires et des estimations reçues.

Un prélèvement du service ordinaire de 365.000€ (610.000€ en 2025, 582.000,00€ en 2024, 331.000,00€ en 2023, 606.823,75 € en 2022) a été prévu pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire. Après cette opération, le boni global est fixé à 1.028.983€ (995.736,76€ en 2025, 590.864,07€ en 2024, 290.375,31€ en 2023, 839.870,63 € en 2022).

B. Service extraordinaire :

Le détail (articles budgétaires, montants, financements, observations...) figure dans le tableau « programme détaillé des investissements et de moyens de financement » annexé au budget. La notion de "projet extraordinaire" figure dans le budget communal et aux tableaux annexes. Les articles sont identiques quant aux codes fonctionnels et économiques mais se distinguent par le code projet.

Le budget présente les investissements qui devraient aboutir durant l'exercice 2026. Il comprend aussi, bien évidemment, les investissements plus habituels (équipement, maintenance, matériel, etc ...).

Le boni global s'élève à 33.666,12€ (55.413,39€ en 2025, 353.870,59€ en 2024, 73.202,71€ en 2023, 39.280,12 € en 2022). Un examen attentif des éléments constitutifs interviendra à nouveau lors de l'adoption du compte 2025 et de l'injection du résultat dans le budget 2026.

Les prélèvements prévus au budget initial sur ces fonds s'élèvent, pour 2026 à 1.508.254,67€ (1.155.274,90€ en 2025, 1.702.477,63 € en 2024, 1.486.409,78€ en 2023, 887.805,34€ en 2022, 804.388,50 € en 2021, 710.647,12 € en 2020).

Durant l'exercice 2026, il est prévu de contracter un emprunt d'un montant total de 550.000€ pour l'acquisition de matériel d'équipement pour le service des travaux et les travaux extension bibliothèque Hody. Comme indiqué précédemment, les annexes indiquent les charges intégrées au budget ainsi que les charges complètes de dette pour disposer d'une vue des incidences entières des engagements envisagés.

La commune a le souci permanent de rechercher toutes les subventions possibles, ce qui constitue une nécessité impérieuse qu'il convient de mettre en œuvre dans toutes les hypothèses, ainsi que le souligne M. le Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville dans la circulaire budgétaire. Cela se traduit par un montant total de subventions afférentes aux investissements prévus de 406.155,85 € (Fond FERL, Tax on Pylons III, SDC, PGRI,...).

Comme indiqué ci-dessus, la situation financière et les prévisions budgétaires visent à conserver une trésorerie suffisante permettant de régler les factures des entreprises avant le versement souvent tardif des subsides (de manière à bénéficier de prix très concurrentiels).

Annexes au budget :

Les conseillers communaux ont le droit de consulter et de recevoir toutes les annexes justifiant certains crédits budgétaires. Leur communication a lieu selon les dispositions du règlement d'ordre intérieur du conseil communal (contact à prendre avec Mme Renard, Directrice générale).

III. SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES DE LA COMMUNE

POPULATION

(Population de droit, selon chiffres publiés au Moniteur belge)

Habitants au 1^{er} janvier 2025 : 4206 (non publié au M.B.)

Habitants au 27 novembre 2025 : 4171 (Chiffres du Registre national)

Inscription et radiations chiffres du 01.01.2025 au 27.11.2025

115 personnes ont été inscrites à la population et **4** dont la demande de domicile est toujours en cours.

22 naissances dont **11** du sexe masculin et **11** du sexe féminin.

154 personnes ont été rayées de la population, par suite de départ, pendant l'année 2025 ; dont **149** pour une autre commune belge, **1** pour l'étranger et **4** rayées d'office, c'est-à-dire parties sans laisser d'adresse et dont on ignore la résidence.

49 personnes ont fait l'objet d'une mutation interne (changement d'adresse à l'intérieur de la commune).

ETAT-CIVIL

chiffres du 01.01.2025 au 27.11.2025

- Naissance dans la commune : **0** transcription de naissance, **2** changements de prénom, **2** changements de nom et **1** changement de sexe –
- Décès : **32** dont **17** du sexe masculin et **15** du sexe féminin –
- Mariages : **22** -
- Déclaration de mariage : **20** -
- Actes spéciaux (reconnaissance, adoption, ...) : **15** dont **0** transcription de mariage -
- Nationalité (option de patrie, naturalisation, ...) : **3** -

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal s'est rassemblé 9 fois en séance publique à la date du 30 novembre 2025 et une séance est prévue le 18 décembre 2025.

La composition politique du Conseil communal est :

PS-IC : 11 membres, Rassemblement communal : 3 membres, Anthisnes Autrement : 1 membre.

COLLEGE COMMUNAL

Le Collège communal s'est réuni 46 fois à la date du 30 novembre 2025.

Entrée en fonction de Madame RENARD Alicia en tant que Directrice Générale en date du 1^{er} avril 2021.

TRAVAUX et INVESTISSEMENTS

Année 2025 et perspectives année 2026

INVESTISSEMENTS REALISES :

- Travaux de remplacement de l'éclairage public : Phase 3 pour le remplacement d'une partie de l'éclairage public à Villers-aux-Tours, Vien et Lagrange, et de l'éclairage décoratifs (Projet RESA en cours de réalisation).
- Travaux d'aménagement et de restauration de la Brassine et de l'Avouerie à Anthisnes en maison des associations (Monument classé), dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural et de la Restauration d'un élément du Patrimoine (Lots 1, 2, 3bis, 3ter & 4 en cours de réalisation).
- Travaux de réfection de la rue des Steppes à Anthisnes dans le cadre d'un subside octroyé aux voiries agricoles.
- Travaux d'extension du réfectoire de l'école communale fondamentale de Villers-aux-Tours
- Aménagement d'une cuisine à l'Espace du Vieux Château.
- Travaux de réparation et/ou de reconstruction d'un aqueduc au pont de Moulin sis route des Moulins à 4163 Tavier.
- Remplacement de glissières de sécurité en acier galvanisé rue de la Magrée à Tavier et rue du Village à Villers-aux-Tours.

EN COURS D'ETUDE / EN PROJETS :

- Remise en état de la charpente de la toiture de l'église Saint-Pierre à Hody pour donner suite à la dégradation d'une poutre, conséquence d'une fuite d'eau en toiture (Etude en cours).
- Remplacement du système de chauffage de la maison de village de Tavier et placement de panneaux photovoltaïques (Etude en cours).
- Equipement LED des bâtiments communaux.
- Travaux de réfection et d'entretien de certaines voiries communales sur l'entité d'Anthignes et sur fonds propres pour l'année 2026 (A déterminer).
- Placement de panneaux solaires sur la toiture de plusieurs bâtiments communaux.
- Poursuite de la mise en conformité de l'installation électrique de certains bâtiments communaux par le personnel communal.
- Achat avec placement de nouvelles chaudières fuel.
- Acquisition de matériels de voirie (semoir, tracteur, faucheuse, véhicule)
- Aménagement d'une plaine de jeux sur le terrain de Villers-aux-Tours
- Acquisition de jeux pour la place de Tavier
- Rénovation de la buvette de Villers-aux-Tours
- Travaux d'extension de la bibliothèque d'Hody

SECRETARIAT

Madame Alicia RENARD a été nommée Directrice générale et est entrée en fonction le 1^{er} avril 2021.

Le fonctionnement de l'administration communale continue aux horaires habituels : permanences des services Etat-Civil, Population et Urbanisme sans rendez-vous sauf à la demande du citoyen, maintien du télétravail 1 jour par semaine pour les employé(e)s qui le souhaitent, etc.

Le Secrétariat communal est accessible le lundi, le mercredi, le jeudi de 8h30 à 12h00, le vendredi de 8h30 à 13h30, le mardi de 15h à 19h (permanence du service population), de 15h à 18h (permanence des services état-civil et urbanisme, ce dernier étant fermé le lundi).

Une permanence est également tenue par M. Jacques DOHOGNE, pour les permis d'environnement et autres questions techniques (Permission de voirie, raccordement à l'égout, etc.), uniquement sur rendez-vous.

Les numéros de téléphone des différents services administratifs et comptables :

Directrice générale :	Alicia RENARD	04/383.99.90
Directrice financière :	Nathalie LEQUET	04/383.99.89
Aménagement du Territoire et Urbanisme, salubrité :	Marie LEGAST	04/383.99.86
Population, plans de sécurité, prévention :	Aurélia Korvorst	04/383.99.94
Etat-civil, étrangers, cimetières :	Sonia STELLA	04/383.99.95
Etat-civil, enquêtes notariales, population, permis de conduire :	Céline DARCIS	04/383.99.85
Assurances, subventions, comptabilité, Taxes, Vente de bois, droit de chasse :	Muriel Potters	04/383.99.88
Marchés publics, car communal, primes communales, gestion stocks :	Christelle NEUTELERS	04/383.99.99
Patrimoine, RGPD, sarts communaux, salubrité :	Alexandra LECLAIR	04/290.57.11
Personnel, enseignement :	Christine SWENNEN	04/383.99.93
Salles communales, Cérémonies commémoratives, Subventions en nature - aides logistiques, Autorisation de manifestation, Camps de jeunesse, arrêtés Police, Conseillère en prévention :	Aurélia KORVORST	04/383 99 94
Environnement, développement durable et rural, B.C. :	Elise PIRLET	04/383.99.91
Finances communales, personnel, perception des taxes :	Catherine SIMONS	04/383.99.98
Agence locale pour l'Emploi :	Marie-France VANWIJNSBERGHE	04/383.78.43
Coordinateur POLLEC :	Nathan MARECHAL	04/383.99.92
Marchés publics, environnement, permission de voirie, travaux :	Jacques DOHOGNE	04/383 99 82
Registre Conseil, urbanisme :	Florence BEOT	04/290 57 10
Comptabilité, budget, recettes/dépenses, fabriques d'Eglise :	Mireille ROORDA	04/383 99 96

Les tâches administratives de police (permis de conduire, passeports, extraits de Casier judiciaire, ...) sont accomplies au secrétariat. Outre les tâches indiquées sous d'autres rubriques du présent rapport, le Secrétariat a enregistré et traité 771 courriers entrants (au 30/11/2025).

Certains documents administratifs peuvent être commandés via le site Internet de la commune (www.anthisnes.be) ou l'application mobile (anthisnes) téléchargeable sur smartphone via l'AppleStore et le PlayStore de Google et être ainsi obtenus rapidement. À noter que la page Facebook et le compte X d'Anthisnes sont toujours très actifs.

RECETTE REGIONALE

Mme Nathalie LEQUET est le Receveur régional - Directrice financière des communes et C.P.A.S. d'Anthisnes et de Hamoir.

L'encaisse du receveur a été vérifiée par Mme la Commissaire d'Arrondissement à la date suivante : 23 octobre 2025. Aucune observation n'a été formulée.

Le Conseil communal a pris acte du procès-verbal de vérification dressé.

PERSONNEL COMMUNAL

L'Administration communale compte 44 agents communaux répartis comme suit :

5 agents nommés à titre définitif à temps plein, 3 agents nommés à titre définitif à 4/5ème temps, 15 agents "A.P.E." à temps plein et 9 agents "A.P.E." à temps partiel (dont 1 agent avec subvention AVIQ), 2 agents contractuels à temps plein, 7 auxiliaires d'entretien à temps partiel (dont 1 agent avec subvention AVIQ), 1 coordinatrice à mi-temps en matière d'accueil des enfants, 2 assistantes maternelles à mi-temps.

ENSEIGNEMENT

Le nombre d'enfants fréquentant les écoles communales se répartit de la manière suivante : (01/10/2025)

	ANTHISNES	VILLERS-AUX-TOURS	LIMONT-TAVIER
PRIMAIRES	45	27	64
MATERNELS	22	27	28

L'enseignement communal compte :

- 1 directrice,
- 14 enseignants titulaires de classe à titre définitif (12 à temps plein et 2 à temps partiel),
- 3 enseignants primaires temporaires (une à temps plein, deux à temps partiel),
- 1 enseignante primaire APE à temps plein
- 2 enseignantes primaires à charge du PO (à raison de 4 périodes par semaine chacune)
- 1 enseignante maternelle à titre temporaire (à raison de cinq périodes par semaine),
- 9 maîtres pour les cours spécifiques :
 - Religion (une pour 4 périodes à titre temporaire) ;
 - Morale non confessionnelle (une pour 4 périodes à titre temporaire) ;
 - Philosophie et citoyenneté (11 périodes à titre définitif) ;
 - Éducation physique (un pour 14 périodes, à titre définitif, un pour 3 périodes liées aux AP- TC P5/6, à titre temporaire et un pour 4 périodes PO éducation physique) ;
 - Psychomotricité (un pour 6 périodes, à titre définitif et un pour 2 périodes, à titre temporaire – réaffectation d'office, un pour 2 périodes à titre temporaire) ;
 - Néerlandais (une pour 6 périodes à titre définitif) ;
 - Anglais (une pour 6 périodes à titre définitif) ;
- 2 assistantes aux institutrices A.P.E. à mi-temps à charge du PO
- 3 puéricultrices APE à temps partiel

2 instituteurs primaires en interruption de carrière à raison d'un cinquième temps par semaine, 1 institutrice primaire en interruption de carrière à raison de 6 périodes par semaine, 1 institutrice primaire en interruption de carrière à raison d'un mi-temps, 1 institutrice maternelle en interruption de carrière à raison de cinq périodes par semaine, 1 maître d'éducation physique en interruption de carrière à raison d'un cinquième temps par semaine.

Accueil Temps Libre des enfants de 3 à 12 ans.

Les activités d'accueil extrascolaire des enfants de 3 à 12 ans mises en œuvre par l'ASBL « Agence Locale pour l'Emploi d'Anthisnes » (A l'Eveil), subventionnée principalement par l'ONE, ont été poursuivies durant l'année 2025.

Les différents subsides reçus courant 2025 : O.N.E., APE, MAE, Administration communale d'Anthisnes, étaient relativement équivalents à 2024, permettant à la structure d'accueil de fonctionner avec un taux d'encadrement similaire.

Le service d'accueil comptait en 2025, une équipe de 13 animateurs et de 2 coordinatrices, une bénévole et une travailleuse en ALE. Les accueillants sont répartis sur 4 implantations scolaires (3 implantations communales et une libre).

A l'Eveil a enregistré environ 25.000 journées de présence d'enfants en 2025 dans les différentes implantations scolaires (accueil avant et après l'école). Et durant les stages, environ 1.900 journées de présences.

TRAVAIL DE LA CCA

La Commission Communale de l'Accueil s'est réunie le 19 mai et le 6 septembre 2025. Le rapport d'activités et le plan d'action ont tous les deux été approuvés par la commission.

PLAN D'AMELIORATION DE LA QUALITE (PAQ)

Plan initié par l'ONE visant l'amélioration de la qualité des structures d'accueil avec un programme et des objectifs définis pour une période de 5 ans.

Au départ des retours et suggestions des utilisateurs du service, nous avons travaillé avec l'équipe d'accueillants afin de dégager 3 objectifs principaux pour la période 2021-2026 :

1. Diversifier les activités proposées aux enfants durant l'accueil après l'école.
2. Augmenter la visibilité du fonctionnement de l'accueil pour les parents.
3. Développer l'autonomie et renforcer l'investissement des équipes d'accueillants via la mise en place d'une dynamique sociocratique.

L'équipe se réunit régulièrement pour travailler sur l'avancement de ce plan, en mettant en place, dans chaque implantation scolaire, des actions spécifiques en rapport avec les objectifs généraux dégagés.

FORMATIONS

En 2025, l'équipe a suivi la formation de recyclage du brevet de secourisme en milieu professionnel. Les formations choisies spécifiquement par chaque accueillante dans l'offre de formation de l'ONE se sont déroulées entre décembre 2024 et septembre 2025.

PARTENARIAT ENTRE OPERATEURS - STAGES :

Les partenariats habituels concernant les activités hebdomadaires ont pu être renouvelés en 2025.

Un nouvel opérateur d'activités et de stages, l'association « Les ouistitis », a développé une offre de sports et psychomotricité à destination des enfants de 2.5 à 12 ans sur la commune d'Anthisnes depuis janvier 2024. La collaboration est riche et permet de diversifier la nature des stages proposés durant les congés scolaires ainsi que d'étendre l'offre d'accueil.

Les périodes habituelles des stages ont été maintenues tout comme les collaborations avec les services extérieurs tels que le club de Tennis, le RSCA, Lince'danse, les échecs, l'atelier Graines d'Artistes ainsi

COMMUNICATION DES ACTIVITES

La publication des activités extrascolaires hebdomadaires à destination des enfants de 2.5 à 12 ans ainsi que des informations concernant les stages se poursuit via l'agenda communal et via le dépliant « Animation Jeunes – Anthisnes » distribué en toutes boîtes tous les quadrimestres.

PROJETS

Mise en place de l'analyse des besoins et de l'état des lieux dans le cadre du renouvellement du Programme CLE 2026-2031. Aménagement du nouveau réfectoire de Villers-aux-Tours et travaux divers dans le local de la Maison de Village de Tavier pour accueillir les enfants de 2.5 à 5 ans

LISTES ELECTORALES

Le registre des électeurs, clôturé définitivement le 1^{er} août 2024 en vue des élections locales du 13 octobre 2024 comprend :

Nombre d'électeurs Belges :	3324
Nombre d'électeurs UE :	39
Nombre d'électeurs hors UE :	2
TOTAL :	3365

CULTES

Le compte de la Fabrique d'église d'ANTHISNES (Saint Maximin) pour l'exercice 2024 approuvé, est clôturé comme suit :

RECETTES :	62.242,58 euros
DEPENSES :	52.099,09 euros
BONI :	10.143,49 euros

Intervention communale : 12.344,94 euros

Le compte de la Fabrique d'église de VIEN (Saint Remy) pour l'exercice 2024, approuvé, est clôturé comme suit :

RECETTES :	31.254,72 euros
DEPENSES :	27.975,80 euros
BONI :	3.278,92 euros

Intervention communale : Néant

Le compte de la Fabrique d'église de TAVIER (Saint Martin) pour l'exercice 2024, approuvé, est clôturé comme suit :

RECETTES :	36.054,75 euros
DEPENSES :	33.797,83 euros
BONI :	2.256,92 euros

Intervention communale : Néant

Le compte de la Fabrique d'église de HODY (Saint Pierre) pour l'exercice 2024, approuvé, est clôturé comme suit :

RECETTES :	15.789,77 euros
DEPENSES :	5.735,69 euros
BONI :	10.054,08 euros

Intervention communale : 4.532,74 euros

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Le compte CPAS pour l'exercice 2024, dressé par Mme Nathalie LEQUET, Receveuse régionale, vérifiés et acceptés par le Conseil de l'Action Sociale en séance du 16 juin 2025 comporte :

Compte budgétaire	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés	1.100.397,17	173.199,27
Non Valeurs	63,50	0,00
Engagements	1.105.001,03	173.199,27
Imputations	1.103.340,64	173.199,27
Résultat budgétaire	-4.667,36	0,00
Résultat comptable	-3.006,97	0,00
Engagements à reporter	1.660,39	0,00

Intervention communale : 339.855,07€.

Le budget initial pour l'année 2025 a été arrêté le 18 novembre 2024. Il a été modifié à deux reprises le 16 juin 2025 (ordinaire) et le 17 novembre 2025 (ordinaire et extraordinaire) et présente finalement un résultat général (strictement équilibré) de 1.351.450,40€ au service ordinaire et un résultat général de 0,00€ au service extraordinaire. Le montant de l'intervention communale, prévue initialement à 548.202,05€ est demeuré inchangé en cours d'exercice.

Il en résulte des projets toujours orientés sur la mise à l'emploi, sur l'accompagnement des seniors et sur la lutte contre la pauvreté infantile

La majoration de la dotation communale est liée à divers aspects : inflation, dépenses supplémentaires liées à l'engagement d'un agent à mi-temps sur une année pleine et à l'acquisition d'un logement d'urgence – à cela s'ajoute l'impossibilité de recourir au fonds de réserve ordinaire.

Par ailleurs, les réseaux et les associations demeurent des acteurs incontournables de la cohésion sociale. Le CPAS doit être à la fois un acteur de terrain et le moteur de cette dynamique de réseau. C'est pour cette raison qu'il collabore avec divers services ou associations : Plan de Cohésion sociale, la Teignouse, le GAL, l'OAL, l'AIS, l'AIGS, ...

Notons aussi la poursuite du dialogue avec les CPAS limitrophes, notamment ceux de Hamoir, Comblain-au-Pont, Clavier, Modave, Ferrières et Ouffet.

Le service de soutien psychologique développé en partenariat avec l'Association Interrégionale de Guidance et de Santé s'est poursuivi en 2025 également, avec l'arrivée d'une deuxième psychologue au vu des besoins.

Cette année, suite à la crise ukrainienne, il y a toujours 3 personnes qui bénéficient de l'AERI.

Par ailleurs le nombre de repas livré reste conséquent, un nouveau règlement a été adopté afin de renforcer la soutenabilité budgétaire de cette initiative, tout en respectant le public le plus fragilisé.

Signalons également le développement d'une filière d'aide à l'apprentissage pratique de la conduite, grâce à l'implication de bénévoles. Celle-ci n'a pas été activée faute de demande dans le chef des bénéficiaires du CPAS.

Quelques statistiques (liées à l'exercice 2024) de l'activité du CPAS complètent le propos :

a) Seniors

REPAS : une forte augmentation des repas livrés est constatée entre 2022 (5800 repas) et 2024 (14128 repas) soit une hausse de plus de 100% qui témoigne du vieillissement de la population. Cela a bien entendu un impact sur les finances du CPAS, ce dernier étant amené à revoir le règlement lié à la livraison de repas à partir du 01er janvier 2025. Ainsi une indexation annuelle est dorénavant prévue.

AIDES FAMILIALES : Au niveau des heures prestées en 2024, il y avait 8220 contre 9500 heures en 2022. Cette diminution s'inscrit toujours dans un contexte de pénurie d'aides familiales, qui assurent des missions de plus en plus sélectives.

Soulignons encore qu'en 2025, le CPAS de Marchin a coordonné le salon « Bien Vieillir » avec une participation active de notre CPAS à la réussite du projet qui trouve de plus en plus sa place dans le paysage condrusien.

b) Energie

On assiste à un léger reflux des dossiers qui passent de 267 en 2022 à 211 en 2024. Les demandes sont toutefois toujours hautes au regard des années précédentes.

c) Intégration sociale

TOTAL : diminution des dossiers de 33 (2022) à 24 (2024). L'explication est conjoncturelle.

Fin 2024 la ventilation était la suivante :

- Adultes : 14 ;
- Etudiants : 4 ;
- Sans-abris : 3 ;

- Ukrainiens : 3

TOTAL : 24 dossiers ce qui représente une diminution par rapport à 2022 (33 dossiers). Les diminutions sont conjoncturelles et aussi liées aux mises à l'emploi (articles 60).

d) Insertion socio-professionnelle (article 60/économie sociale)

En introduction, nous restons très dépendants de « l'employabilité » des personnes avec un stock réduit.

ETP mis à l'emploi : nous constatons une grande variabilité d'une année à l'autre. 2024 apparaît encore comme une année relativement « prolifique » avec 1,37ETP (2,4 en 2022) alors que les années précédentes cela tourne autour de 1ETP.

Par ailleurs le niveau régional a souhaité mettre l'accent sur la mise à l'emploi dans le cadre de l'économie sociale qui représente également 1 ETP supplémentaire.

A noter dans ce cadre qu'un partenariat avec la mission régionale pour l'emploi de Huy-Waremme est actuellement réalisé et donne de bons résultats : cela constitue une alternative aux actions de la maison de l'emploi qui sont plus difficiles à implémenter sur notre territoire.

Le CPAS d'Anthisnes s'est en outre inscrit dans une collaboration plus effective avec le FOREM en signant la convention CPAS-FOREM qui sera implémentée à partir de 2025. Ses effets demeurent toutefois très théoriques à ce stade.

La question de l'insertion demeure donc essentielle pour le conseil de l'action sociale.

e) Surendettement

TOTAL : Tenant compte des dossiers des années antérieures, on peut identifier un total de 20 dossiers suivis, soit en guidance budgétaire, soit en gestion budgétaire, dont 8 sont un suivi « RCD ».

Glissement de la médiation vers le règlement collectif de dettes : on constate un nombre toujours relativement important de dossiers via une procédure de règlement collectif de dettes, le Tribunal désignant régulièrement le CPAS pour mettre en œuvre la procédure.

Le GILS, auquel nous sommes affiliés, collabore régulièrement pour assurer le bon fonctionnement juridique des demandes d'aide et nous nous en félicitons.

La hausse du coût de la vie (courses, énergie) a une incidence sur le budget et amène des difficultés dans le paiement des factures courantes.

f) Conclusions globales des statistiques :

Le CPAS d'Anthisnes est marqué par une stabilisation de certaines secteurs (notamment la partir liée au droit à l'intégration sociale) mais avec une complexification toujours marquée des situations rencontrées.

D'autres secteurs (seniors notamment pour les repas) connaissent des hausses « importantes à l'échelle du CPAS », ici avec des incidences sur le budget (l'écart entre les recettes et les dépenses pour les repas étant passé de 9000€ à 23000€ entre 2019 et 2024)

Ce qui permet au CPAS de continuer à assurer des prestations « qualitatives », ce sont trois choses :

- Un personnel compétent, solidaire et engagé ;
- Un CPAS qui travaille essentiellement sur quelques missions de base, en privilégiant la qualité sur la quantité et la diversification ;
- Des synergies fortes avec la commune et une grande transparence sur les budgets sollicités.

Pour terminer, soulignons quelques autres initiatives :

- Un panier « cadeau » pour les fêtes de fin d'année ;
- Un bon d'achat de 50/75/100 euros par enfant pour la rentrée scolaire ;
- La prise en charge des repas chauds distribués une fois par semaine par Devenirs en cuisine dans les écoles d'Anthisnes ou autres pourvu que les parents soient suivis par nos services ;

- L'ILA d'Anthisnes continue d'assurer l'accueil des candidats réfugiés (hors Ukraine) avec un turn over important des occupants qui complexifie la qualité du travail social ;
- La mise à disposition de logements d'urgence, en ce compris en partenariat avec d'autres CPAS ;
- La tenue d'Été solidaire qui permet de mettre en place des activités de solidarité intergénérationnelle (travaux de jardinage, excursion et banquet pour les seniors).

COMPTABILITE COMMUNALE

Le compte communal pour l'exercice 2024, dressé en 3 juin 2025 par Mme Nathalie LEQUET, Receveuse régionale a été accepté par le Conseil communal en séance du 26 juin 2025 :

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
- Droits constatés	9.474.549,13	4.310.503,66
- Non-valeurs	1.109,27	0,00
- Droits constatés nets :	9.473.439,86	4.310.503,66
- engagements de dépenses :	7.320.757,80	4.262.717,39
- imputations comptables :	7.117.882,94	2.310.715,50
- résultat budgétaire :	2.152.682,06	47.786,27
- résultat comptable :	2.355.556,92	1.999.788,16

Le journal budgétaire comporte 5.947 écritures (pour l'exercice 2024), passées par le service Finances et le service Recette.

Le budget communal pour l'exercice 2025 a été arrêté le 28 décembre 2024 et a été modifié au service ordinaire le 26 août 2025 et au service extraordinaire les 22 avril 2025 et 26 août 2025. Au terme des modifications budgétaires, il présentait les résultats suivants :

	ORDINAIRE (€)	EXTRAORDINAIRE (€)
En recettes générales :	9.039.466,25 €	2.375.895,14 €
En dépenses générales :	7.510.356,44 €	2.342.229,02 €
Solde :	1.529.109,81 €	33.666,12 €

FISCALITE COMMUNALE

La fiscalité communale spécifique à l'exercice 2024 a été revue et arrêtée par le Conseil communal en séance du 2 septembre 2019 et pour une durée de 5 ans.

En ce qui concerne la taxe communale sur les déchets pour l'exercice 2025, la partie forfaitaire est de : 92,00 € pour les personnes isolées, 127,00 € pour les ménages constitués de 2 personnes et pour les secondes résidences, 162,00 € pour les ménages constitués de 3 personnes et plus. La partie forfaitaire de la taxe comprend 50 kg par habitant par an de déchets résiduels et 25 kg par habitant par an de déchets organiques, un quota de 30 levées par an et par ménage dont maximum 12 vidanges de déchets résiduels et 18 levées de déchets organiques, un rouleau de sacs PMC ainsi que l'accès au réseau des recyparcs et des bulles à verre, la collecte des sapins de Noël et une participation aux actions de prévention et de communication.

La partie proportionnelle est liée au nombre de levées du ou des conteneurs.

Le taux est fixé comme suit :

0,85 € par levée supplémentaire de conteneur ;

0,25 € par kg pour les déchets ménagers résiduels jusqu'à 80 kg par habitant par an ;

0,40 € par kg pour les déchets ménagers résiduels au-delà de 80 kg par habitant par an ;

0,20 € par kg de déchets ménagers organiques ;

Divers rôles des taxes communales ont été arrêtés et rendus exécutoires durant l'année 2025, conformément aux dispositions légales et réglementaires dont

- Enlèvement et traitement des déchets ménagers : partie forfaitaire, rôle principal relatif à l'exercice 2025, 1862 articles pour un montant net de 233.570 € (un certain nombre de demande de réduction pour "revenus modestes" ont été

traités y compris les demandes accordées automatiquement sur base des années antérieures). Partie proportionnelle, rôle principal à l'exercice 2024, 1853 articles pour un montant total de 50.760,49 € ;

- Secondes résidences 2024 : 21 articles pour un montant total de 10.950,00 € (ex 2024) ;
- Versage sauvage : Aucun article en 2025 ;
- Force motrice 2024 : 8 articles pour un montant total de 16.440 € ;
- Séjour 2024 : 14 articles pour un montant total de 4.199,75 € ;
- Distribution à domicile d'écrits publicitaires ou commerciaux non adressés 2024 : 25 articles pour un montant total de 10.372,67 € ;
- Taxe sur les centimes additionnels au précompte immobilier : 2600 centimes (exercices 2020 à 2025 inclus) ;
- Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques : 8,5 % (exercices 2020 à 2025 inclus).

HYGIENE ET SECURITE

NEANT

INSPECTION MEDICALE SCOLAIRE

L'inspection médicale scolaire fonctionne régulièrement.

Elle est assurée par l'équipe agréée du Centre Provincial installé route de Dinant, 106 à 4557 Tinlot

Outre des examens médicaux annuels systématiques de l'ensemble des classes de 1ères et 3èmes maternelles, de 2ème et 6ème années primaires, un examen de la vue est réalisé dans le cadre de la 4ème année primaire et des examens sélectifs peuvent être demandés par le centre.

EAUX ALIMENTAIRES

Pour rappel, c'est la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (C.I.L.E.) qui est propriétaire et gestionnaire de l'ensemble des installations de distribution d'eau sises sur le territoire de la Commune. Des travaux de pose de conduites sont effectués régulièrement pour remplacer les tronçons vétustes.

À partir du 1er janvier 2025, le prix du m³ d'eau distribuée par la CILE est établi comme suit :

CVD : Coût Vérité de Distribution : 3,3552€/m³

CVA : Coût Vérité d'Assainissement : 2,6150€/m³ (hors exonération/exemption)

La redevance annuelle est calculée selon la formule suivante : $(20 \times \text{CVD}) + (30 \times \text{CVA})$ et est composée comme suit :

- redevance annuelle à la distribution : $20 \times \text{CVD}$
- redevance annuelle à l'assainissement : $30 \times \text{CVA}$

Le calcul du prix de l'eau s'effectue selon la tranche de consommation annuelle de la manière suivante :

- Consommations de 1 à 30 m³ : 50% C.V.D.
- Consommations de 31 à 5.000 m³ : 100% C.V.D. + C.V.A.
- Consommations de 5.001 à 50.000 m³ : 90% C.V.D. + C.V.A.
- Consommations de 50.001 à 100.000 m³ : 85% C.V.D. + C.V.A.
- Consommations de 100.001 à 200.000 m³ : 80% C.V.D. + C.V.A.
- Consommations de 200.001 à 375.000 m³ : 70% C.V.D. + C.V.A.
- Consommations supérieures à 375.000 m³ : 50% C.V.D. + C.V.A.
- Une contribution au fonds social de l'eau de 0,0322€ est perçue sur chaque m³ consommé
- TVA de 6%

La facturation de votre consommation est équitablement établie au prorata du nombre de jours couverts par chacun des tarifs en vigueur.

MALADIES CONTAGIEUSES

NEANT

SALUBRITE ET SECURITE PUBLIQUE

Un arrêté de police décrétant un logement inhabitable a été pris du 01 novembre 2024 au 31 octobre 2025.

PLAN GENERAL D'URGENCE ET D'INTERVENTION COMMUNAL

Le Plan Général d'Urgence et d'Intervention communal a été agréé par le Conseil communal le 15 octobre 2009 et approuvé en date du 7 décembre 2009.

La mise à jour de ce document est à nouveau poursuivie durant l'année 2025, par la vérification des informations personnelles qu'il comporte (noms, adresses, numéros d'appel, etc.), et notamment par l'ajout d'informations et la mise en page modernisée l'enrichissement du plan communal figurant sur le portail de sécurité mis en place par l'intermédiaire de M. le Gouverneur de la Province.

Le passage vers la plateforme « Paragon » ne simplifie malheureusement pas la gestion des procédures qui, dans la thématique d'urgence, devraient pourtant constituer une priorité absolue : le formalisme prime sur l'efficacité.

La commune a adhéré à BE-Alert et a invité les habitants à s'inscrire pour recevoir l'information tant en cas de déclenchement du Plan général communal d'urgence et d'intervention qu'en matière de sécurité (travaux, situation particulière n'exigeant pas le déclenchement d'une phase d'urgence, ...).

Par ailleurs, depuis début 2025, la commune a le soutien d'un fonctionnaire PLANU conjoint aux 10 communes de la Zone de Police du Condroz.

SERVICE INTERNE DE PREVENTION ET DE PROTECTION

Le Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT) s'assure quotidiennement que les règles élémentaires de sécurité soient respectées par le personnel ouvrier et que le matériel mis à disposition soit conforme. Il exerce une surveillance constante et agit en permanence, avec le responsable du Service des Travaux, pour veiller à la sécurité sur les lieux de travail.

Durant ces visites, le conseiller en prévention s'assure de l'absence évidente d'un quelconque danger pour l'occupant et veille à la conformité du contenu des pharmacies présentes dans les bâtiments communaux.

Comme chaque année, le SIPPT accompagne le Service de Prévention et de Médecine du Travail (SPMT), durant ses missions du Service Externe pour la Prévention et la Protection au Travail (SEPPT) et s'assure du suivi des rapports de visite.

Le rapport annuel de sécurité a été rédigé et présenté en CPPT.

La visite des 3 écoles communales et du service travaux ont été effectuée en 2025.

Les contrôles obligatoires en matière de sécurité et de bien-être ont été réalisés par des organismes agréés. La liste exhaustive et annotée (de l'état de réalisation et/ou de préparation) en est établie, ainsi que des remarques figurant dans les rapports reçus.

L'inventaire de l'amiante, réalisé par l'organisme agréé AIB-Vinçotte est suivi régulièrement par l'agent en charge de la prévention Mr Louis. Les pictogrammes existants sont régulièrement contrôlés et éventuellement remplacés par la même personne.

Pour toutes les procédures d'achat de matériel par le Service des Travaux, le SIPPT est consulté à chaque étape du marché et rend un avis sur base des règles de sécurité applicables.

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Nombre et répartition des autorisations d'exploiter accordées en 2025 :

AUCUN dossier de permis d'environnement de classe 1 n'a été traité. -
 AUCUN dossier de permis d'environnement de classe 1 n'est en cours de traitement. -
 AUCUN dossier de permis d'environnement de classe 1 n'a été refusé. -

UN dossier de permis d'environnement de classe 2 a été traité. -
 AUCUN dossier de permis d'environnement de classe 2 n'est en cours de traitement. -
 AUCUN dossier de permis d'environnement de classe 2 a été refusé. -

VINGT-DEUX déclarations environnementales de classe 3 ont été jugées recevables. -

SIX modifications de permis d'environnement ou déclaration de classe 3 (Cession totale ou partielle d'exploitation) ont été actées. –

AUCUNE enquête relative à des projets organisés par le Service Public de Wallonie ou par des communes limitrophes n'a été organisée.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Permis d'urbanisme

Nombre et répartition des permis d'urbanisme du 01 novembre 2024 au 31 octobre 2025 :

Quarante permis d'urbanisme ont été délivrés par le Collège communal dont vingt et un nouveaux logements

Aucun certificat d'urbanisme 2 n'a été octroyé par le Collège communal

Deux permis d'urbanisme ont été refusés par le Collège communal

Deux permis d'urbanisme ont été délivrés par la Fonctionnaire déléguée de l'urbanisme

Aucun permis d'urbanisme n'a été délivré par la Gouvernement Wallon (Tutelle)

Aucun permis d'urbanisme n'a été refusé par la Fonctionnaire déléguée à l'urbanisme

Un permis d'urbanisme n'a été jugé irrecevable par le Collège communal

Aucun permis d'urbanisme n'a été abandonné

Deux permis unique de classe 2 a été refusé

Un permis unique de classe 2 a été octroyé

Mesures de publicité organisées du 01 novembre 2024 au 31 octobre 2025 :

Dix-neuf annonces de projets liées à des permis d'urbanisme ont été tenues

Seize enquêtes publiques liées à des permis d'urbanisme ont été tenues

Cent six demandes de renseignements émanant de notaires ont fait l'objet de recherches et de correspondances.

Dix divisions de biens ont fait l'objet d'un avis émis par le Collège.

POLICE ET SURETE

La zone de Police du Condroz, résultant de l'organisation d'une police intégrée structurée à deux niveaux, est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2002 et comprend les Communes d'Anthistes, Clavier, Comblain-au-Pont, Ferrières, Hamoir, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot.

La police locale est composée de Messieurs Vincent HOUYUX, Jonathan LAIXHAY et Arnaud LAUREYS, Inspecteurs.

La réforme de la Sécurité civile, initiée par la loi du 15 mai 2007, s'est poursuivie par le passage des Services Régionaux d'Incendie de Huy et de Hamoir dans la zone de secours III HEMECO.

Une convention a été passée, le 2 juillet 2015, avec la Province de Liège, désignant une fonctionnaire sanctionnatrice dans le cadre des sanctions administratives communales, infractions environnementales et infractions de voiries communales.

Une autre convention de collaboration a été passée, en 2016, avec la Ville de Huy dans le cadre de l'affectation d'un médiateur à la mise en place et l'application, sur son territoire communal, de la procédure de médiation, telle qu'elle est prévue dans le cadre des sanctions administratives communales.

Conseil de Police de la Zone du Condroz : ont été désignés à la séance du conseil communal du 02 décembre 2024 MM. Michel EVANS et Aimé CLOSJANS, outre le Bourgmestre qui siège également au Collège de Police.

RAPPORT DES COMITES ET COMMISSIONS

La Commission Paritaire Locale de l'Enseignement s'est réunie deux fois, les 11 juin et 29 septembre 2025, pour la mise en place de l'organisation de l'enseignement communal et les questions d'encadrement de l'école communale.

Le Comité de concertation Commune – CPAS s'est réuni trois fois au cours de l'année 2025.

La Commission consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, fusionnée avec la Commission Locale de Développement Rural, s'est réunie sept fois entre le 1er novembre 2024 et le 31 octobre 2025.

Le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) s'est réuni deux fois au cours de l'année 2025.

La Commune participe à la gestion et aux activités de plusieurs associations d'initiative communale (dont l'Agence Locale pour l'Emploi, La Ferme de Tavier, L'Avouerie d'Anthisnes/Maison des Associations, etc.), qui ont tenu diverses réunions et assemblées au cours de l'année.

Des partenariats – créés précédemment – sont poursuivis, tels que : le Plan de Cohésion sociale, Infor-Jeunes de Huy, l'Académie de Musique Ourthe-Amblève, le GAL Pays des Condruses, l'association de communes « Promotion sociale Ourthe-Vesdre-Amblève ».

L'A.S.B.L. qui gère la crèche communale "L'Enfant'In ", créée en 2018 par la commune et le CPAS, a tenu une Assemblée générale le 13 mars 2025, un Organe d'administration le 20 mars 2025 ainsi qu'une Assemblée générale et un Organe d'administration le 24 juin 2025.

PATRIMOINE COMMUNAL

Vente de bois marchand soumis au régime forestier réalisée le 3 octobre 2025 pour un montant total de 18.933 €

Sarts communaux : 40 terrains sont actuellement loués ; ils s'étendent sur une superficie totale de 52ha 87a 57ca pour une redevance annuelle totale de 5.507,13 €. Un nouveau cahier des charges a été décidé par le Conseil communal en date du 26 juin 2025 pour une application au 01^{er} janvier 2026. Les occupations des sarts feront prochainement l'objet d'un acte notarié devant le notaire GILLAIN.

En date du 29 janvier 2020, le Conseil communal a décidé de mettre fin au droit d'occupation du sart n°3 « Vierge Marie » initialement octroyé à Monsieur Frédéric SIMON et de céder ce droit à l'ASBL Terre et Union (numéro d'entreprise BE0682.872.971) en vue de la mise en place d'un projet de maraîchage.

Sarts communaux : location de 7 sarts communaux supplémentaires à Monsieur Georges CHANTRAINE d'une superficie de 11.336m². La location est consentie à titre gratuit en contre partie du nettoyage et de la remise en état des parcelles par le locataire.

Mise à disposition d'un espace communal non cadastré, non mesuré situé à 4160 ANTHISNES rue Belle Vue pour une durée du 10 ans prenant cours le 1^{er} juillet 2021 au profit du Monsieur Patrick CUIGNET pour une redevance annuelle de 60,51€.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

La bibliothèque communale est gérée par l'A.S.B.L. "La Ferme de Tavier". Elle est installée à Hody, Grand'Route de Liège, 13.

Au 1er janvier 2013, elle a obtenu sa reconnaissance dans la nouvelle législation (décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques du 30 avril 2009, et l'arrêté du 19 juillet 2011), avec un Plan Quinquennal de Développement de la lecture (PQD) qui couvrait les années 2013 à 2017. En mars 2022, elle a obtenu le maintien de sa reconnaissance en sa qualité d'opérateur direct de catégorie 1, avec un nouveau PQD pour les années 2022 à 2026.

Un nouveau dossier de reconnaissance sera déposé en janvier 2026 afin d'obtenir un subside quinquennal pour les années 2027-2031. Les grands axes de travail seront les suivants : Le renforcement de l'accès à la lecture pour tous les enfants d'âge scolaire et la favorisation de l'émancipation culturelle et sociale du public adulte.

Quelques chiffres pour 2025 (statistiques du mois de juillet 2025)

- 807 usagers individuels ont fréquenté la bibliothèque pour l'emprunt de livre.
- 19207 ouvrages ont été empruntés en prêt direct.
- 80 personnes ont fréquenté les permanences informatiques et 60 personnes ont fréquenté les formations en informatique (chiffres au 31 octobre, les formations en informatique continuent tout le mois de novembre et décembre, beaucoup de cours ont été annulés durant l'année – formatrice malade).
- 1453 nouveaux ouvrages ont été mis en rayon et 212 autres ont été élagués afin de rajeunir les collections.

Voici un rapide aperçu des actions menées en 2025 (chiffres au 15 novembre):

- La bibliothèque a ouvert une nouvelle section au 2^{ème} étage du bâtiment communal : la mangathèque.
- Dans le cadre de l'ouverture de cette nouvelle section, les bibliothécaires ont accueilli une cinquantaine de participants pour l'inauguration du nouvel espace. Des activités créatives et un quizz ont été proposés aux familles. Quatre animations origamis familiales se sont déroulées durant l'année à la bibliothèque, ainsi qu'un atelier de cuisine japonaise. La maison de Jeunes d'Esneux et les Ousititis du Condroz sont venus découvrir la mangathèque et participer à une animation sur les mangas. Nancy Pierret est également venue faire une journée créative sur le Japon à la bibliothèque, en collaboration avec l'Eveil. Une animation sur les commémorations d'Hiroshima (pour se souvenir des victimes du bombardement atomique de 1945) a également eu lieu chez les P5-P6 de l'école de Limont.
- La bibliothèque a accueilli 13 visites de classes dans ses locaux, proposant des animations personnalisées à plus de 200 enfants.
- Les bibliothécaires se sont rendues 12 fois à la crèche communale pour y animer des activités en lien avec la lecture, et ont reçu les tout-petits de « L'Enfant'in » trois fois à la bibliothèque.
- Les bibliothécaires ont organisé trois séances de lectures musicales parents-enfants avec des petits de 0 à 3 ans à la bibliothèque.
- L'atelier du livre créatif se déroulant mensuellement (sauf le mois d'août) a accueilli plus de 60 enfants. Les ateliers doivent parfois être doublés afin d'accueillir tous les enfants demandeurs.
- Le projet des « Petits Ambassadeurs du Livre », mis en place en collaboration avec les enseignants, est à nouveau déployé dans les 4 écoles de la commune et se déroule tout au long de l'année.
- Le « Prix Versele » a été présenté dans les écoles et les livres de la sélection ont été prêtés aux enfants.
- Dans le cadre du « parcours de lecteur/lectrice » mis en place par la FWB, les bibliothécaires sont allées proposer une médiation aux enfants de P1-P2 de toutes les écoles, et ont démarré ce projet avec les enfants de P3-P4.
- Les bibliothécaires sont allées animer plus d'une centaine d'enfants à l'Eveil lors des congés scolaires.
- Le club de lecture « L'Odyssée Lire » continue ses activités tous les 2 mois.
- En juin, les bibliothécaires se sont rendues pour la troisième année consécutive dans toutes les écoles, proposant une animation « vélo-kamishibai aux enfants de maternelle et de début de primaires
- En collaboration avec la bibliothèque Centrale de la Province de Liège, les bibliothécaires proposent tous les mois des sélections thématiques d'ouvrages aux usagers.
- La bibliothèque a organisé son deuxième 'Printemps des bibliothèques', avec un échange de plantes et un apéritif convivial. Cette activité, proposée par la FWB, mettait en valeur les collections d'ouvrages sur le jardinage de la bibliothèque et a favorisé la rencontre de passionnés de plantes
- Une balade « plantes sauvages comestibles » a été proposée aux adultes en collaboration avec Natagora.

- La bibliothèque a organisé un événement pour la Fureur de Lire : l'accueil de l'auteur Pierre Bailly, le dessinateur du « Petit Poilu ». Un événement qui a rassemblé plus de 70 personnes à la bibliothèque.

- La bibliothèque a également organisé lors de cet événement une séance de lectures aux tout-petits de 0 à 3 ans (complet 10 enfants et 10 adultes) et une séance de lecture et d'activité créative sur le thème du doudou pour les enfants de 4 à 7 ans (complet 10 enfants et 10 adultes).

- La bibliothèque a accueilli une réunion du Gal Condruze sur le thème des pierres sèches ainsi que 2 séances de formation en informatique en collaboration avec le CPAS d'Anthisnes et le Forem.

- La bibliothèque a accueilli un atelier créatif mené par Jean-Marc Delmelle, artiste anthisnois, ainsi qu'une après-midi jeux de société proposée par une lectrice de Tavier.

- Les bibliothécaires ont formé 2 stagiaires bibliothécaires au travail en bibliothèque publique.

- Les bibliothécaires ont participé à la création d'une bibliothèque ambulante ; projet réalisé par une accueillante extrascolaire de Limont.

L'année 2025 marque une période de dynamisme et d'expansion significative pour la bibliothèque, consolidant son rôle d'acteur culturel et éducatif majeur au sein de la commune. Au-delà de l'ouverture de la mangathèque, elle a multiplié les interventions sur le terrain, renforcé ses partenariats et attiré un public nombreux et varié. Ces chiffres et actions confirment que la bibliothèque est plus que jamais un lieu vivant, ouvert et essentiel au cœur de la communauté anthisnoise.

COMMUNICATION et INFORMATION

Durant l'année 2025, l'information à la population s'est poursuivie par le biais du site internet, de la page Facebook, du compte Twitter et d'une page Instagram, ainsi que d'une appli, relativement actifs. Un compte LinkedIn a été créé en octobre 2023 afin d'élargir la publicité en matière d'offre d'emploi.

L'information s'est poursuivie par :

- 12 avis « Le Bulletin – Infos » distribués dans les boîtes aux lettres ;
- Quatre numéros du Bulletin communal (108 à 111).
- Depuis la mise à jour du nouveau site communal, l'accès aux newsletters n'est plus possible

Politique Locale Energie Climat (POLLEC)

- Révision de trois (03) actions de l'outil POLLEC.
- Souscription au droit de tirage « Végétalisation à l'échelle des quartiers », les projets proposés ont été rejetés.
- Introduction à la candidature au 6^e appel à projet de EUCF avec les communes partenaires du GAL (European City Facility).
- Rédaction de la stratégie immobilière du patrimoine communal (en cours).
- Réalisation de la comptabilité énergétique des bâtiments communaux.
- Réalisation du cadastre énergétique des bâtiments communaux.
- Mise en place du COPIL (Comité de Pilotage) du plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (en cours)
- Soumission du rapport POLLEC 2024 sur le Guichet des Pouvoirs Locaux.
- Journée de l'Arbre 2025.

DIVERS

a) Enquêtes publiques :

Aucune enquête de commodo et incommodo n'a été organisée

Aucune enquête publique n'a été organisée pour la modification d'une voirie communale.

Aucune enquête publique concernant les Fabriques d'églises.

Deux enquêtes publiques ont été organisées concernant deux dossiers de permis d'environnement de classe 2.

b) Permission de voirie :

QUATRE dossiers avec avis favorables ont été traités dans le cadre d'une demande de permission de voirie.

UN dossier avec avis défavorable a été traité dans le cadre d'une demande de permission de voirie.

c) Primes communales :

Par rapport à 2024, le nombre de primes a légèrement diminué en 2025 avec onze (11) primes communales à l'habitation octroyées et une (01) prime communale à la plantation des haies.

d) Aide logistique et mise à disposition de matériel communal

Le nombre de mises à disposition de matériel aux associations s'est élevé à 54 pour l'année 2025.

Le nombre de mises à disposition de matériel aux particuliers s'est élevé à 9 pour l'année 2025.

Le nombre de mises à disposition de matériel aux membres du personnel communal s'est élevé à 1 pour l'année 2025.

Le nombre d'aides logistiques aux associations s'est élevé à 51 pour l'année 2024.

L'évaluation financière pour la mise à disposition du matériel et pour l'aide logistique est estimée à 29362.71 € pour l'année 2025.

-:-:-:-:-
-:-:-:-
-:-

Présenté en séance publique du Conseil Communal, le 18 décembre 2025, avant que le Conseil communal ne délibère sur le projet de budget de l'exercice 2026.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

RENARD A.-

TARABELLA M.-